

CANARD - Gel Action Intense - Marine

Version 2.2
Date de révision 28.02.2020

Date d'impression 17.03.2020
Spécification Numéro: 350000031676
Formule ou numéro de version:
30000000000000021000.004

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit** : CANARD - Gel Action Intense - Marine
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisation de la substance/du mélange : Produit biocide désinfectant TP2
Utilisations déconseillées : Aucun(e) à notre connaissance.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** : SC Johnson S.A.S.
C.S. 80016
92665 - Asnières sur Seine Cedex
France
- Téléphone** : +33141117300
- Adresse e-mail** : A047094@scj.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence** : Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Classification dangereuse	Catégorie de danger	Identification des dangers
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1	Provoque de graves lésions des yeux.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	Catégorie 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage en conformité avec le Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP)
Symboles de danger

CANARD - Gel Action Intense - Marine

Version 2.2
Date de révision 28.02.2020

Date d'impression 17.03.2020
Spécification Numéro: 350000031676
Formule ou numéro de version:
30000000000000021000.004



Mention d'avertissement

Danger

Contient

acide formique

Alcools (C13-C15) ramifiés et linéaires, éthoxylés EO=8

composés de l'ion ammonium quaternaire, dialkyl en C8-10 diméthyles, chlorures

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-18 diméthyles, chlorures

Substances Actives (BPR / Règlement Biocide)

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-18 diméthyles, chlorures 0.1828% (0.1828g/100g)

composés de l'ion ammonium quaternaire, dialkyl en C8-10 diméthyles, chlorures 0.2742% (0.2742g/100g)

Mentions de danger

(H318) Provoque de graves lésions des yeux.

(H412) Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

(P101) En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

(P102) Tenir hors de portée des enfants.

(P264) Se laver les mains soigneusement après manipulation.

(P310) Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

(P305 + P351 + P338) EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(P501) Éliminer le contenu/récipient selon les consignes de tri de votre commune.

(P280) Porter un équipement de protection des yeux.

Étiquetage supplémentaire:

Utiliser uniquement dans la cuvette des WC.

Ne pas mélanger avec des agents de blanchiment (eau de javel), ou d'autres produits d'entretien.

Réglementations pour les détergents : **Contient**
< = 5% agents de surface non ioniques, désinfectants, parfum

2.3 Autres dangers : Non identifié

CANARD - Gel Action Intense - Marine

Version 2.2
Date de révision 28.02.2020

Date d'impression 17.03.2020
Spécification Numéro: 350000031676
Formule ou numéro de version:
30000000000000021000.004

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS/EC No	Reg. No	Classification en accord avec le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Pourcentage de poids
acide formique	64-18-6 200-579-1	01-2119491174-37	Corrosion cutanée Catégorie 1A H314 Toxicité aiguë Catégorie 4 H302 Toxicité aiguë Catégorie 3 H331 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 H318	>= 0.10 - < 0.50
composés de l'ion ammonium quaternaire, dialkyl en C8-10 diméthyles, chlorures	68424-95-3 270-331-5	01-2120769330-57	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1 H400 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 1	>= 0.10 - < 0.50

CANARD - Gel Action Intense - Marine

Version 2.2
Date de révision 28.02.2020

Date d'impression 17.03.2020
Spécification Numéro: 350000031676
Formule ou numéro de version:
3000000000000021000.004

			<p>H410</p> <p>Toxicité aiguë</p> <p>Catégorie 3</p> <p>H302</p> <p>Corrosion cutanée/irritation cutanée</p> <p>Catégorie 1B</p> <p>H314</p> <p>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</p> <p>Catégorie 1</p> <p>H318</p> <p>Facteur M Aigu - 10</p> <p>Facteur M Chronique - 1</p>	
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-18 diméthyles, chlorures	68391-01-5 269-919-4	Not required	<p>Corrosion cutanée</p> <p>Catégorie 1</p> <p>H314</p> <p>Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique</p> <p>Catégorie 1</p> <p>H410</p> <p>Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique</p> <p>Catégorie 1</p> <p>H400</p> <p>Toxicité aiguë</p>	>= 0.10 - < 0.50

CANARD - Gel Action Intense - Marine

Version 2.2
Date de révision 28.02.2020

Date d'impression 17.03.2020
Spécification Numéro: 350000031676
Formule ou numéro de version:
30000000000000021000.004

			Catégorie 4 H302 Toxicité aiguë Catégorie 3 H311 Toxicité aiguë Catégorie 1 H330 Facteur M Aigu - 10 Facteur M Chronique - 1	
--	--	--	---	--

Substance VLEP				
alcool éthylique	64-17-5 200-578-6	01-2119457610-43	Liquides inflammables Catégorie 2 H225	>= 0.00 - < 0.10

Informations supplémentaires

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
En cas de troubles respiratoires, consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 à 20 minutes.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

CANARD - Gel Action Intense - Marine

Version 2.2
Date de révision 28.02.2020

Date d'impression 17.03.2020
Spécification Numéro: 350000031676
Formule ou numéro de version:
30000000000000021000.004

Ingestion : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Se rincer la bouche à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux : Provoque de graves lésions des yeux.
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

Effet sur la peau : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

Inhalation : Peut irriter le système respiratoire.
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
Ne pas mélanger avec des agents de blanchiment (eau de javel), ou d'autres produits d'entretien.

Ingestion : Peut provoquer des douleurs abdominales.
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Sauf indication contraire, voir la description des mesures de premiers secours.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Inapproprié : Non identifié

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3 Conseils aux pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

CANARD - Gel Action Intense - Marine

Version 2.2
Date de révision 28.02.2020

Date d'impression 17.03.2020
Spécification Numéro: 350000031676
Formule ou numéro de version:
30000000000000021000.004

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
Se référer à la norme EN ou nationale correspondante.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** : Utiliser un équipement de protection individuelle.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : En dehors des conditions normales d'utilisation éviter les rejets dans l'environnement.
Éviter qu'une grande quantité de produit n'arrive dans les égouts.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Nettoyer les résidus sur le site où le produit s'est répandu.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Pour les considérations relatives à l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Porter un équipement de protection individuel.
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** : Ne pas congeler.
Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

CANARD - Gel Action Intense - Marine

Version 2.2
Date de révision 28.02.2020

Date d'impression 17.03.2020
Spécification Numéro: 350000031676
Formule ou numéro de version:
30000000000000021000.004

prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	mg/m3	ppm	Type d'exposition	Liste
acide formique	64-18-6	9 mg/m3	5 ppm		EUOEL_TWAS
		9 mg/m3	5 ppm		FR_TWAS
alcool éthylique	64-17-5	1,900 mg/m3	1,000 ppm		FR_TWAS
		9,500 mg/m3	5,000 ppm		FR_STEL

Se référer à la norme EN ou nationale correspondante.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains : Porter des gants appropriés.
Gants en Nitrile - Épaisseur 0,12mm; Temps de passage > 2 heures.
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Autres informations : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôles de l'exposition de l'environnement : Voir section 6.

CANARD - Gel Action Intense - Marine

Version 2.2
Date de révision 28.02.2020

Date d'impression 17.03.2020
Spécification Numéro: 350000031676
Formule ou numéro de version:
30000000000000021000.004

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: bleu
Odeur	: Marine/Ozone
Seuil olfactif	: Test non applicable pour ce type de produit.
pH	: 3.5 - 4.0
Point de fusion/point de congélation	: 32 °F
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Test non applicable pour ce type de produit.
Point d'éclair	: ne forme pas d'étincelles
Taux d'évaporation	: Test non applicable pour ce type de produit.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable.
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	: Test non applicable pour ce type de produit.
Pression de vapeur	: Test non applicable pour ce type de produit.
Densité de vapeur	: Test non applicable pour ce type de produit.
Densité relative	: 1.000 - 1.005 g/cm ³ à 20 C
Solubilité(s)	: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Test non applicable pour ce type de produit.
Température d'auto-inflammabilité	: ne s'enflamme pas
Température de décomposition	: Test non applicable pour ce type de produit.

CANARD - Gel Action Intense - Marine

Version 2.2
Date de révision 28.02.2020

Date d'impression 17.03.2020
Spécification Numéro: 350000031676
Formule ou numéro de version:
30000000000000021000.004

Viscosité, dynamique : 260 - 575 cps
à 20 °C

Viscosité, cinématique : Test non applicable pour ce type de produit.

Propriétés explosives : Test non applicable pour ce type de produit.

Propriétés comburantes : Test non applicable pour ce type de produit.

9.2 Autres informations

Autres informations : Non identifié

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité : Ne pas mélanger avec des agents de blanchiment (eau de javel), ou d'autres produits d'entretien.

10.2 Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Ne pas mélanger avec des agents de blanchiment (eau de javel), ou d'autres produits d'entretien.

10.4 Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles : Ne pas mélanger avec des agents de blanchiment (eau de javel), ou d'autres produits d'entretien.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Produit	DL50 Mesuré(e) OCDE ligne directrice	Rat	> 5,000 mg/kg

CANARD - Gel Action Intense - Marine

Version 2.2
Date de révision 28.02.2020

Date d'impression 17.03.2020
Spécification Numéro: 350000031676
Formule ou numéro de version:
30000000000000021000.004

	425		
--	-----	--	--

Toxicité aiguë par inhalation

Nom	Méthode	Espèce	Dose	Durée d'exposition
Produit	CL50 (vapeur) Mesuré(e) OCDE ligne directrice 403	Rat	> 5.08 mg/l	

Toxicité aiguë par voie cutanée

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Produit	DL50 Mesuré(e) OCDE ligne directrice 402	Rat	> 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie orale

Nom	Méthode	Espèce	Dose
acide formique	DL50 DL50 Mesuré(e)	Rat Rat	1,100 mg/kg 730 mg/kg
composés de l'ion ammonium quaternaire, dialkyl en C8-10 diméthyles, chlorures	DL50	Rat	238 mg/kg
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-18 diméthyles, chlorures	DL50	Rat	304.5 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Nom	Méthode	Espèce	Dose	Durée d'exposition
acide formique	CL50 (brouillard et poussière)	Rat	7.85 mg/l	4 h
		Rat	7.85 mg/l	4 h

CANARD - Gel Action Intense - Marine

Version 2.2
Date de révision 28.02.2020

Date d'impression 17.03.2020
Spécification Numéro: 350000031676
Formule ou numéro de version:
30000000000000021000.004

	CL50 (vapeur)			
composés de l'ion ammonium quaternaire, dialkyl en C8-10 diméthyles, chlorures	CL50 (brouillard et poussière)		0.07 mg/l	
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-18 diméthyles, chlorures	CL50 (vapeur)	Rat	0.054 mg/l	

Toxicité aiguë par voie cutanée

Nom	Méthode	Espèce	Dose
acide formique	Donnée non disponible		
composés de l'ion ammonium quaternaire, dialkyl en C8-10 diméthyles, chlorures	DL50 DL50	Lapin Lapin	2,930 mg/kg 3,342 mg/kg
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-18 diméthyles, chlorures	DL50	Rat	930 mg/kg

- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. OCDE ligne directrice 404
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux. OCDE ligne directrice 405
- Sensibilisation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CANARD - Gel Action Intense - Marine

Version 2.2
Date de révision 28.02.2020

Date d'impression 17.03.2020
Spécification Numéro: 350000031676
Formule ou numéro de version:
3000000000000021000.004

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Produit : Le produit lui-même n'a pas été testé.

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
acide formique	CL50 Essai en statique Références croisées	Danio rerio (poisson zèbre)	130 mg/l	96 h
composés de l'ion ammonium quaternaire, dialkyl en C8-10 diméthyles, chlorures	Donnée non disponible			
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-18 diméthyles, chlorures	CL50	Poisson	0.515 mg/l	34 d
	NOEC	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	0.03 mg/l	
alcool éthylique	CL50	Poisson	11,200 mg/l	96 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

CANARD - Gel Action Intense - Marine

Version 2.2
Date de révision 28.02.2020

Date d'impression 17.03.2020
Spécification Numéro: 350000031676
Formule ou numéro de version:
30000000000000021000.004

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
acide formique	CE50 Essai en statique Références croisées	Daphnia magna (Grande daphnie)	365 mg/l	48 h
	NOEC	Daphnia magna	> 100 mg/l	21 d
composés de l'ion ammonium quaternaire, dialkyl en C8-10 diméthyles, chlorures	CE50 Mesuré(e)	Daphnia (Daphnie)	0.011 - 0.099 mg/l	
	NOEC	Daphnia magna	0.01 - 0.099 mg/l	
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-18 diméthyles, chlorures	CE50	Daphnia (Daphnie)	0.016 mg/l	
alcool éthylique	CL50 Essai en statique	Ceriodaphnia dubia	5,012 mg/l	48 h
	NOEC	Daphnia magna	9.6 mg/l	9 d

Toxicité des plantes aquatiques

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
acide formique	CE50	Desmodemus subspicatus	25 mg/l	96 h
composés de l'ion ammonium quaternaire, dialkyl en C8-10 diméthyles, chlorures	Donnée non disponible			
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-18 diméthyles, chlorures	NOEC	algue	0.009 mg/l	
alcool éthylique	CE50 Statique	Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)	275 mg/l	72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

CANARD - Gel Action Intense - Marine

Version 2.2
Date de révision 28.02.2020

Date d'impression 17.03.2020
Spécification Numéro: 350000031676
Formule ou numéro de version:
30000000000000021000.004

Composant	Biodégradation	Durée d'exposition	Résumé
acide formique	100 %	14 d	Facilement biodégradable.
composés de l'ion ammonium quaternaire, dialkyl en C8-10 diméthyles, chlorures			Facilement biodégradable.
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-18 diméthyles, chlorures	60 %	13 d	Facilement biodégradable.
alcool éthylique	97 %	28 d	Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composant	Facteur de bioconcentration (FBC)	Coefficient de partage n-octanol/eau (log)
acide formique	0.22	-2.1
composés de l'ion ammonium quaternaire, dialkyl en C8-10 diméthyles, chlorures	Donnée non disponible	Donnée non disponible
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-18 diméthyles, chlorures	182.8	3.91
alcool éthylique	3.2 Evalué(e)	-0.35 Mesuré(e)

12.4 Mobilité dans le sol

Composant	Point final	Valeur
acide formique	log Koc	< 1.25
composés de l'ion ammonium quaternaire, dialkyl en C8-10 diméthyles, chlorures	Donnée non disponible	
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-18 diméthyles, chlorures	Koc	640389 - 6171657
alcool éthylique	Donnée non disponible	

CANARD - Gel Action Intense - Marine

Version 2.2
Date de révision 28.02.2020

Date d'impression 17.03.2020
Spécification Numéro: 350000031676
Formule ou numéro de version:
30000000000000021000.004

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	Résultats
acide formique	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
composés de l'ion ammonium quaternaire, dialkyl en C8-10 diméthyles, chlorures	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-18 diméthyles, chlorures	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
alcool éthylique	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB

12.6 Autres effets néfastes : Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
L'élimination devrait s'effectuer en conformité avec les réglementations locales, provinciales ou nationales.
Veuillez recycler l'emballage vide.

Emballages : Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Transport maritime

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Transport aérien

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

CANARD - Gel Action Intense - Marine

Version 2.2
Date de révision 28.02.2020

Date d'impression 17.03.2020
Spécification Numéro: 350000031676
Formule ou numéro de version:
30000000000000021000.004

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement : Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Non requis pour des produits de grande consommation.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Le cas échéant, la(les) révision(s) sont notées par des barres en gras | | dans la marge de gauche.

Abréviations et acronymes utilisés

CE - Commission Européenne
CEE - Commission Economique Européenne
CLP - Classification, Etiquetage et Emballage des substances et des mélanges
EN - Standards ou Normes Européennes
PBT - Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB - très persistant, très bioaccumulable
UN - Nations Unies

Méthodes d'évaluation

Sauf indication contraire à la section 11, la procédure utilisée pour déterminer la classification pour la santé humaine est la méthode de calcul pertinente selon le règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et ses amendements.

Sauf indication contraire à la section 12, la procédure utilisée pour déterminer la classification environnementale est la méthode de la somme des composants classés selon le règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et ses amendements.

Texte complet pour phrase H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

CANARD - Gel Action Intense - Marine

Version 2.2
Date de révision 28.02.2020

Date d'impression 17.03.2020
Spécification Numéro: 350000031676
Formule ou numéro de version:
30000000000000021000.004

H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.